

A mon avis, la direction a pris une position inflexible. Les travailleurs étaient disposés à se soumettre à un arbitrage. Il est exact qu'ils ont proposé comme arbitre le juge Emmett Hall, et, à mon avis, cela n'aurait pas dû arrêter les négociations en vue de trouver un arbitrage. Assurément, je pense que le syndicat, alors que c'était son premier choix, aurait été disposé à prendre en considération d'autres arbitres si on en avait proposés.

La direction est restée inébranlable sur la question des opérateurs sur ordinateurs et a refusé qu'ils fassent en quelque façon partie du syndicat.

Le chef de l'opposition, le très honorable John Turner, a publié un communiqué de presse dans lequel il encourageait le ministre du Travail à rencontrer les deux parties à ce différend pour essayer qu'on se mette d'accord sur le choix d'un arbitre. Personnellement, j'estime que cela aurait été une rencontre utile. Cependant, il est évident que le gouvernement estime que c'est la faute des deux parties.

Hier, à la Chambre des communes, le ministre a affirmé que les parties en présence avaient effectivement déclaré au public canadien qu'elles se souciaient peu de ses intérêts ou d'une convention collective. Selon le ministre, «cette attitude est absolument inacceptable; dans la mesure où les parties en présence ont décidé qu'elles n'allaient pas régler leurs différends par les moyens démocratiques prévus par notre code du travail.»

Honorables sénateurs, à mon avis, c'est la direction qui a décidé que, en aucun cas, elle n'accepterait un arbitrage sur la question des opérateurs sur ordinateurs.

Je comprends la position prise par le syndicat. Les travailleurs syndiqués ont diminué de 115 à 64. En ce qui concerne les opérateurs sur ordinateurs, leur nombre a augmenté de 6 à 15, ce qui représente une augmentation de 150 p. 100. Par conséquent, le syndicat estime qu'il doit prendre des mesures pour protéger ses membres, s'il le peut.

Le 4 décembre 1987, un communiqué de presse portant sur la situation de Vancouver rapporte les propos suivants tenus par M. Henry Kancs:

Nous savions que nous devons signer une convention collective de trois ans et nous contenter d'une augmentation de moins de 5 p. 100 sur ces trois années pour pouvoir conserver la confiance et l'appui des producteurs. Nous devons nous inquiéter autant de leur sort que du nôtre.

● (1520)

Le syndicat a déclaré ce qui suit dans un communiqué de presse du 13 janvier:

Nous ne faisons pas grève pour de l'argent. Nous avons récemment signé une convention collective de trois ans avec les cinq compagnies d'élevateurs de Vancouver sans l'intervention du gouvernement. Nous voulons simplement le même accord et les mêmes termes à Price-Rupert. La société a prétexté la mise en place de modifications technologiques pour supprimer 64 des 115 postes syndiqués tout en augmentant les superviseurs de 6 à 15 et en ayant recours à la sous-traitance. En même temps, notre productivité en tonnes et en tonnes par homme augmente de façon phénoménale.

Le différend porte sur des emplois—des emplois syndiqués. Les sacrifices de nos membres sur les piquets de grève ne sont pas inspirés par des raisons égoïstes mais sont consentis pour que les membres du syndicat puissent participer au monde futur de l'informatique et ne deviennent pas des reliques du passé au même titre que les pelles à grain qu'on utilisait autrefois. Nous sommes assez intelligents pour avoir part à l'avenir. Nous le faisons déjà à d'autres silos.

Honorables sénateurs, je pense qu'il s'agit là d'une question majeure. Savoir si la conduite des opérateurs dans ce secteur ou en d'autres doit être l'apanage de la direction, donc rester soustraite à la convention collective normale, c'est là une question de principe. À mon avis, tant qu'elle n'aura pas été tranchée, elle fera naître de plus en plus de grèves et de différends.

Du point de vue des producteurs céréaliers, ce que la période en cause entraîne, c'est un manque à exporter se chiffant à 70 millions de dollars. Personne n'oserait prétendre que les agriculteurs ont perdu ces 70 millions, qu'ils ne les recouvreront jamais, puisque le grain lui-même n'a pas été perdu; il n'a pas été détruit. Mais ce grain-là, il ne se rend pas depuis quelques semaines sur le marché, et c'est un manque à exporter comme je disais de 70 millions de dollars.

Quand j'occupais au gouvernement le portefeuille de la Commission du blé, il y avait à Thunder Bay un différend qui durait environ deux semaines. Une fois ce différend réglé, les travailleurs sont revenus au travail avec enthousiasme. Grâce à une productivité très élevée, ils ont réussi à exporter de Thunder Bay en 50 semaines la plus forte quantité de grain de l'histoire. Ce port était conçu pour manutentionner 3,5 millions de tonnes par année. L'an dernier, il en a passé 4,2 millions. Les travailleurs n'ont pas ménagé leur peine—ils ont dépassé de 20 p. 100 la capacité normale prévue pour ce terminal.

Honorables sénateurs, je suis persuadé que ces travailleurs vont également se signaler après le retour au travail. Je suis persuadé que le grain va sortir. Espérons la récupération d'une grande partie sinon de la totalité des 70 millions de dollars de manque à exporter qui ont été subis pendant ce temps.

Honorables sénateurs, j'estime que la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est absolument sans nécessité. La direction, à l'instigation des coopératives, des pools de blé dont je suis un fervent et constant défenseur, s'est cramponnée en proclamant qu'elle ne se soumettrait pas volontairement à l'arbitrage. Je ne pense pas que les deux ou trois personnes qui sont à la tête représentent vraiment les 100 000 agriculteurs affiliés à ces coopératives. Je pense qu'il y aurait des meilleures chances de régler ce différend à l'amiable de bout en bout si les agriculteurs participaient eux-mêmes à la négociation.

La direction de coopératives n'est parfois pas mieux en mesure de prévoir l'avenir que celle de certaines sociétés privées. La direction n'a pas prévu les difficultés de l'industrie des engrais. Western Cooperative Fertilizers a donc perdu des millions de dollars. L'entreprise a cessé son activité et elle est au bord de disparaître. CSP Foods, qui traite le colza canola, traverse de grandes difficultés. Ce sont autant d'aspects de la crise de notre secteur des grains.